

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 18 OCTOBRE 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

23/071/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - POLE OPERA ODEON - Actions culturelles de l'Opéra Ville de Marseille auprès des EHPAD et établissements de santé.

23-40038-DC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique.

La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante grâce à la promotion de la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle.

Poursuivant sa politique d'ouverture culturelle et sociale, la Ville de Marseille élargit ses actions artistiques et culturelles en faisant intervenir des artistes du Chœur de l'Opéra de Marseille auprès d'un public empêché tel que celui des établissements accueillant des personnes âgées.

Ces propositions culturelles sont organisées conjointement par le service de l'Action Culturelle de l'Opéra Municipal de Marseille avec les structures médicalisées pour prévenir notamment les effets désocialisant de la perte d'autonomie ou dépendance.

Ces actions sont au cœur même des missions de service public portées par la Ville de Marseille et répondent à l'ambition de la municipalité de rendre accessible à toutes et tous la culture.

Sont ainsi proposés six récitals dont deux dans notre secteur pour la saison 2023/2024 au sein de :

- Centre gérontologique Départemental – Marseille 12^{ème} / lundi 16 octobre 2023
- EHPAD «Le Hameau des Accates » - Marseille 11^{ème} /lundi 4 décembre 2023

Le cadre et les modalités de ces partenariats font l'objet des conventions annexées.

Un budget estimé à hauteur de 11 031,48 Euros bruts chargés (onze mille trente et un Euros et quarante huit centimes) est consacré à l'ensemble de ces actions.

Celles-ci seront réalisées sous réserve de la subvention attribuée annuellement par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de son partenariat avec la Ville de Marseille. Les structures susvisées sont en effet choisies au regard de l'historique et de l'annuaire des structures subventionnées par le D13.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÛ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les actions culturelles ci-annexées conclues par la Ville de Marseille et diverses institutions pour l'organisation de récitals proposés par l'Opéra Municipal.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer lesdites conventions.

ARTICLE 3 Les dépenses seront imputées au budget annexe de 2023 2024 fonction 311 Code activité 12035449 pour l'Opéra.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**